

COMMUNE D'ALLEVARD

(ISERE)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

=====

SEANCE DU 22 MAI 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune d'Allevard, légalement convoqué, s'est réuni à 20h sous la Présidence de Monsieur Sidney REBBOAH, Maire

Présents : Christelle MEGRET, Georges ZANARDI, Rachel SAUREL, Thomas SPIEGELBERGER, Lucie BIDOLI, Yannick BOVICS, Quentin JULIEN-SAAVEDRA, Andrée JAN, Françoise TRABUT, Sébastien MARCO, Sarah WARCHOL, Junior BATTARD, Marie SADAUNE, Patrick BARRIER, Martine KOHLY, Sophie BATTARD, Jean-Luc MOLLARD, Carin THEYS, Fabienne LEBE, Christine PALMERO

Pouvoirs : Aadel BEN MOHAMED, pouvoir à Junior BATTARD
Valentin MAZET-ROUX, pouvoir à Georges ZANARDI
Patrick MOLLARD, pouvoir à Martine KOHLY
Béatrice BON, pouvoir à Françoise TRABUT
Ludovic BRISE, pouvoir à Sidney REBBOAH
Nathalie HAILLEZ, pouvoir à Rachel SAUREL

DELIBERATION N° 44/2023 – SOLLICITATION FONDS DE CONCOURS RESTAURATION COLLECTIVE POUR EQUIPEMENT RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Yannick BOVICS, Adjoint à l'environnement, l'énergie et l'alimentation, rappelle au Conseil Municipal qu'en 2022 la commune a bénéficié du fonds de concours restauration collective afin de réaliser un Audit lui permettant d'améliorer le service de restauration.

Un premier rendu provisoire de l'audit pointe la nécessité de procéder à la mise aux normes d'un certain nombre d'équipements prioritaires pour respecter les normes réglementaires HACCP de base.

Il s'agit de procéder à l'acquisition des équipements suivants : 3 Grands chariots de débarrassage en acier inox 2 niveau, 1 Hotte murale 3 filtres labyrinthes au-dessus de la plonge, 1 Balance électronique portée 30 kg, 1 Thermomètre numérique résistant à l'eau, 1 Armoire réfrigérée ventilée blanche 600L, 1 Armoire murale inox, 2 portes coulissantes, 1 Table de Travail en Inox avec Dosseret et Etagère, 1 trancheuse à pain.

Cette mise aux normes est éligible au du fonds de concours « restauration collective » de la Communauté de Communes Le Grésivaudan instauré par délibération DEL-2022-0039 adoptée en conseil communautaire le 28 mars 2022

Montant total HT des dépenses estimées s'élève à 5494,03 euros

Il est proposé de solliciter un fonds de concours selon le plan de financement suivant :

Coût du projet		Plan de financement		
Postes de dépenses	Montant HT	Financeurs	Taux	Montant
Matériel professionnel divers pour cuisine	4489,03 €	Fonds de concours Communauté de communes Le Grésivaudan	50%	2 747 €
Table de travail inox avec dossier et étagère	1005,00 €	Autofinancement	50%	2 747,03 €
Total	5494,03 €	Total		5 494,03 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter un fonds de concours « restauration collective » d'un montant de 2 747 € auprès de la Communauté de Communes Le Grésivaudan ;**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs au fonds de concours pour la restauration collective publique**

**Vote : 26 voix pour
1 abstention (Jean-Luc MOLLARD)**

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Sidney REBBOAH



The image shows a handwritten signature in black ink over a blue circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE D'ALLEVARD' at the top and '(Isère)' at the bottom, with a central emblem. The signature is written over the stamp.